

PROMOUVOIR DES SOCIÉTÉS INCLUSIVES ET INCLURE LES MIGRANTS DANS LA RIPOSTE À LA COVID-19 ET LE RELÈVEMENT

Cette note d'information est l'une des quatre que l'OIM, l'organisme des Nations Unies chargé des migrations, a rédigées pour éclairer les discussions des parties prenantes sur les recommandations du rapport du Secrétaire général des Nations Unies relatif à la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la perspective du Forum d'examen des migrations internationales, tenu en mai 2022. Elle présente des clés de compréhension et des pistes à l'appui de la mise en œuvre de ces recommandations en puisant dans la vaste expérience politique et opérationnelle que l'OIM a acquise en travaillant dans le monde entier en étroite collaboration avec les États, des organismes partenaires, la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires et les migrants eux-mêmes.

Pourquoi le rapport du Secrétaire général met-il en avant la question de l'inclusion des migrants dans le contexte de la pandémie de COVID-19?

En 2022, la pandémie de COVID-19 a toujours des répercussions dévastatrices sans précédent dans le monde, notamment sur les migrations et les migrants. Le développement économique d'une grande partie de la planète dépend d'une mobilité sûre et sans heurt. Or, on estime qu'à l'échelle mondiale, la pandémie a ralenti la croissance de la migration internationale jusqu'à 27 % en 2020¹. Les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable ont été fortement entravés par les incidences sanitaires et socioéconomiques de la pandémie.

Par ailleurs, la confiance mutuelle et la coopération, deux principes qui sous-tendent des sociétés inclusives, peuvent être érodées en temps de crise et conduire à des formes structurelles de discrimination envers les minorités. La pandémie actuelle s'est traduite par l'exclusion de nombreux migrants de l'accès aux services essentiels et par des actes de discrimination et de racisme à leur égard, ce qui a creusé les fractures dans les sociétés. Dans ce contexte, l'accès futur à la migration risque d'être plus fragmenté encore, freinant un développement économique et social équitable. Plus que jamais, une coopération mondiale est nécessaire pour améliorer la prévisibilité de la mobilité transfrontalière, intégrer pleinement les préoccupations en matière de santé publique et renforcer les capacités permettant de gérer l'admission et le séjour des migrants de manière sûre et équitable.

Quels sont les principaux enjeux?

Le rapport du Secrétaire général souligne combien la COVID-19 a radicalement modifié la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, aux niveaux national

et local. Les vastes incidences de la pandémie ont contraint de nombreux États à réajuster rapidement et largement leurs politiques d'immigration pour faire face à des réalités fluctuantes. De fait, la nécessité de mettre en œuvre une gouvernance des migrations efficace est bien plus urgente que lors de l'adoption du Pacte en 2018.

La pandémie a aggravé les vulnérabilités de nombreux migrants et de leur communauté : les populations mobiles se sont heurtées à un risque accru d'infection par la COVID-19, d'accès restreint ou inexistant aux services de santé et à la protection sociale, de perte d'emploi, de discrimination, de séparation familiale prolongée ou de retours dangereux et indignes. L'évolution rapide des restrictions en matière de voyage et d'entrée a limité les possibilités d'admission, de séjour, de travail et de retour par des voies régulières. Trop souvent, les migrants ont été désignés comme boucs émissaires, blâmés et même agressés au motif qu'ils propageaient le virus, alors que beaucoup travaillent dans des secteurs essentiels pour la riposte à la COVID-19 et le relèvement, à commencer par les soins de santé.

Cependant, la pandémie a également suscité des changements positifs, comme la mise en œuvre de politiques de migration humaines offrant des alternatives à la détention, telles que la fermeture de centres de détention d'immigrants ou la libération de migrants détenus dans le cadre de solutions non privatives de liberté donnant accès aux services de santé, ou encore l'adoption de mesures flexibles empêchant des migrants de tomber dans l'irrégularité, telles que la prolongation des visas et des contrats de travail.

Les bonnes pratiques citées dans le rapport du Secrétaire général montrent comment les États peuvent introduire de réels changements positifs en temps de crise. L'élaboration et la mise en œuvre de telles politiques permettent d'espérer qu'à l'avenir, la gouvernance des migrations sera centrée sur des sociétés inclusives.

¹ *International Migration 2020 Highlights*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York.

Garantir la participation des migrants et des communautés locales

La pleine participation des communautés migrantes et locales est nécessaire au succès des interventions de santé publique qui limitent la propagation de la COVID-19. À cet égard, il est fondamental d'élaborer des stratégies claires de communication des risques et de mobilisation communautaire pour que les communautés adoptent les indispensables mesures sanitaires et biomédicales². Par exemple, il est important de collaborer étroitement avec des agents de santé communautaires formés dans divers pays pour faire en sorte que les migrants, les populations déplacées et les communautés aient accès à des informations en temps utile, adaptées au contexte et fiables. La surveillance lors des événements locaux fait également partie intégrante de tout système efficace de surveillance des maladies, et, dans 29 pays, l'OIM a aidé le gouvernement national à renforcer un tel système au niveau local. Autre priorité : veiller à ce que les points de vue et les préoccupations des communautés locales soient pleinement pris en compte dans les évaluations des besoins, comme ce fut le cas lorsque les Rohingyas ont été consultés en 2020 afin d'éclairer l'élaboration de ripostes à la pandémie. Dans tous ces cas, la pleine participation des communautés touchées faisait partie intégrante de la bonne mise en œuvre des programmes.

Combattre la xénophobie et promouvoir l'inclusion des migrants

La méfiance à l'égard des migrants a augmenté pendant la pandémie, les exposant à un risque accru de discrimination. Des efforts visant à promouvoir la cohésion et à combattre la xénophobie sont nécessaires pour contrer les effets de la désinformation qui associe les migrants à la propagation de la COVID-19. Par exemple, l'élaboration de plateformes numériques communautaires de lutte contre la xénophobie et les discours de haine, à l'exemple de la plateforme [XenofobiaCero](#) et la [campagne One Step Closer](#), permet de promouvoir un discours positif et factuel sur la migration. Les solutions numériques qui facilitent l'accès équitable et constant des migrants aux services par le biais de l'apprentissage à distance, de l'acquisition de compétences et de la formation linguistique sont un autre exemple de mesures qui permettent de combler les fossés existants.

Voies à suivre

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, le Pacte a démontré sa valeur de document d'orientation pour les États pendant la pandémie. À l'approche du Forum d'examen des migrations internationales, qui aidera les États à s'engager en faveur d'une amélioration de l'action commune en matière de préparation et de riposte en cas de pandémie dans le cadre d'efforts plus larges visant à améliorer la gouvernance des migrations, l'OIM souhaite présenter des éléments de réflexion sur la manière de promouvoir des sociétés inclusives et d'englober les migrants dans la riposte à la COVID-19 et le relèvement. Ils sont énumérés ci-dessous, après les recommandations pertinentes du rapport du Secrétaire général, qui ont été abrégées ici par souci de concision.

Recommandation du Secrétaire général : Veiller à ce que tous les migrants aient accès aux services de santé essentiels

- Renforcer la recherche et l'analyse des données sur les incidences des crises sanitaires, y compris la COVID-19, sur la mobilité et la santé des migrants, ainsi que sur les conséquences d'une mobilité réduite pour le développement social et économique.
- Consolider le soutien en matière de renforcement des capacités aux fins de gestion des frontières intégrant la santé, y compris l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'orientations et d'outils.

Recommandation du Secrétaire général : Prendre en compte les migrantes et migrants en déplacement ou de retour dans les cadres de développement, de protection sociale et de riposte et de relèvement socioéconomiques (paragraphe 99)

- Inclure systématiquement les migrants et les questions relatives à la migration dans la planification de la riposte à la COVID-19 et du relèvement, y compris au niveau local et au titre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.
- Élaborer des interventions ciblées pour lutter contre la xénophobie et les discours de haine, par des campagnes de communication publiques et des activités locales de mixité sociale facilitant l'inclusion des migrants et la cohésion sociale.
- S'attaquer à la discrimination raciale et ethnique structurelle en améliorant les infrastructures, les services et la gouvernance locale inclusive (y compris les mécanismes de participation communautaire) dans les zones enregistrant des niveaux élevés de privation multidimensionnelle.
- Investir dans des initiatives de numérisation et d'inclusion numérique des migrants dans la riposte à la COVID-19 et le relèvement.
- Reconnaître le potentiel des diasporas en tant qu'acteurs du développement dotés de capacités, de compétences et de réseaux particuliers qui soutiennent leurs sociétés d'origine et d'accueil.

² IOM'S Covid-19 Preparedness and Response Achievements Report 2020, OIM, Genève (pp. 23-24).

Recommandation du Secrétaire général : Mettre en place des mécanismes permettant de séparer les activités d'application des lois sur l'immigration de la prestation de services (paragraphe 100)

- Prioriser l'accès à la couverture sanitaire universelle pour les populations mobiles, quel que soit leur statut d'immigration.
- Étendre les initiatives spéciales COVID-19 aux migrants en situation informelle et irrégulière, telles qu'un soutien ponctuel en matière financière, de santé mentale ou d'emploi et l'accès à des lignes d'assistance multilingues.
- Renforcer la capacité des « débiteurs d'obligations » nationaux et locaux à garantir l'inclusion de tous les migrants, quel que soit leur statut d'immigration, dans les consultations, la planification et la mise en œuvre des mesures de protection sociale liées à la COVID-19.